

MAIRIE de  
25230 DASLE

☎ 03.81.34.36.14

mairie.dasle@wanadoo.fr

**Arrêté n° 68.2024**  
**Portant réglementation temporaire de la circulation**  
**rue de Beaucourt**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L .2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;  
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes ;  
Vu les articles R412-49 et R417-10 du code la route ;  
Vu l'avis favorable du département, arrêté n° DRIT-M-24-67637 du 04/07/2024 ;  
Vu la demande de l'**entreprise EIFFAGE ENERGIE**,  
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux de fouille ERDF, et afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées de leur réalisation et des usagers, il y a lieu de régler la circulation suivant les dispositions suivantes :

**LE MAIRE ARRETE :**

**Article 1 :**

La circulation sera règlementée, rue de Beaucourt, au droit des numéros 33 et 35, pour une durée de 15 jours, à compter du 28 octobre 2024.

**Article 2 :**

Il sera instauré une circulation à sens alterné réglée par feux tricolores.

**Article 3 :**

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Défense de dépasser
- Défense de stationner

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE.

**Article 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier et publié sur le site internet de la mairie.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant du Groupement EST, SDIS du Doubs
- Monsieur le Directeur de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étupes
- Monsieur le Président de Pays de de Montbéliard Agglomération
- Monsieur le responsable du STA Montbéliard
- Services Techniques municipaux

Établi à DASLE, le 24 octobre 2024

Madame Le Maire,

  


Carole THOUESNY

Publié le **24 OCT. 2024**